

Le 29 janvier 2014

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, et à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants, à savoir :

Madame Gaétane Gaudreau Langlois  
Madame Janet Cooper  
Monsieur George C. Atkin  
Monsieur Dany Brodeur  
Monsieur Pierre Martineau  
Monsieur Christian Laporte

Le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Richard E. Ranger, est également présent.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h32.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Madame la mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

14-01-637

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2014**

Monsieur Pierre Martineau, conseiller, présente le budget 2014 qu'il a résumé sous forme Powerpoint.

Monsieur Martineau a souligné d'entrée de jeu que la municipalité est en excellente santé financière pour les raisons suivantes:

- a) les surplus accumulés au cours des dernières années sont importants;
- b) un taux de taxes peu élevé que le Conseil entend maintenir au cours de son mandat;
- c) un taux d'endettement marginal par rapport au budget 2014.

À l'aide de plusieurs tableaux, Monsieur Martineau a exposé la ventilation des revenus et des dépenses prévus pour l'exercice financier 2014. Il a aussi expliqué les pourcentages comparatifs des revenus et des dépenses par rapport à l'année 2013 et, en certaines occasions, par rapport à l'année 2012.

Il a pointé que le remboursement de la TVQ à raison de 62,8% au lieu de 100% comme en 2013 se traduira par un manque à gagner pour la municipalité en terme de revenus de compensations. La hausse des dépenses est surtout imputable à la gestion des matières résiduelles, à la réforme cadastrale et aux travaux rattachés au service de la voirie/transport (rechargement, asphalte, fossés, ponceaux, ramassage des branches suite au verglas, etc).

Le taux des taxes générales sera de 0,351 du 100\$ d'évaluation. Ainsi, pour une résidence unifamiliale d'une valeur de 303 572\$, les taxes générales seront de

1065\$ alors que la taxe pour les services de gestion des matières résiduelles sera de 210\$. Le tout pour une hausse de 78\$ par rapport à l'année 2013.

L'équilibre budgétaire sera atteint grâce à un apport monétaire de 488 493\$ en provenance du surplus accumulé.

14-01-638

#### **4. ADOPTION DU BUDGET 2014**

**ATTENDU QUE** le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2014 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit:

#### **REVENUS**

| <b>Taxes sur la valeur foncière</b> |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| Foncière générale                   | 1 088 850\$        |
| Quote-part M.R.C                    | 206 040\$          |
| Police S.Q.                         | 495 210\$          |
| Taxes générales spéciales           | 1 645\$            |
| <b>Total sur la valeur foncière</b> | <b>1 791 745\$</b> |

| <b>Taxes sur une base de tarification</b> |                    |
|---|--------------------|
| Tarification services municipaux          | 358 017\$          |
| <b>Total des revenus de taxes</b>         | <b>2 149 762\$</b> |

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Transferts                | 194 933\$          |
| Autres revenus            | 281 230\$          |
| Affectation surplus libre | 488 403\$          |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>  | <b>3 114 328\$</b> |

#### **DÉPENSES**

| <b>DÉPENSES</b>                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| 1- Administration générale       | 480 953\$          |
| 2- Sécurité publique             | 651 513\$          |
| 3- Transport                     | 1 155 360\$        |
| 4- Hygiène du milieu             | 339 504\$          |
| 5--Aménagement et développement  | 201 318\$          |
| 6- Loisirs et Culture            | 107 480\$          |
| 7- Frais de financement          | 20 200\$           |
| 8- Transfert aux immobilisations | 158 000\$          |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES (1-8)</b>  | <b>3 114 328\$</b> |

**QUE** le conseil demande au secrétaire-trésorier de transmettre au Ministre des Affaires Municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministre, conformément à l'article 954 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

14-01-639

**5. BUDGET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Et résolu***

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget du Plan triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2014-2015-2016, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

Pour 2014: **570 500 \$** (équipements pour pompiers, bornes sèches, rechargement, asphaltage, télémétrie, ponceau René, sécurité routière, camion et équipements, bâtiments municipaux, jeux pour les parcs, conseil municipal sans papier);  
Pour 2015 : **535 000 \$** (équipements pour pompiers, immobilisations pour plan d'urgence, pont Narrows, équipements de voirie, asphaltage, rechargement, sécurité routière, bâtiments municipaux, jeux pour les parcs, projets spéciaux);  
Pour 2016 : **495 000 \$** (équipements pour pompiers, immobilisations pour plan d'urgence, pont Narrows, asphaltage, rechargement, équipements de voirie, sécurité routière, bâtiments municipaux, jeux pour les parcs, projets spéciaux, municipalité sans papier);

QUE le tableau du Plan triennal d'immobilisations soit joint en Annexe.

ADOPTÉ

14-01-640

**6. RÈGLEMENT NO 351-2014 ÉTABLISSANT LE BUDGET ET FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 - ADOPTION**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 13 novembre 2013, le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 351-2014 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2014";

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet d'établir le taux des taxes et le budget pour l'année 2014;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller George C. Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 351-2014 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux des taxes pour l'exercice financier 2014".

**QUE** les conseillers reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de l'assemblée, et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Les commentaires et questions émis par l'assistance visaient les investissements en lien avec le Plan stratégique de développement, le Plan des mesures d'urgence, le service des incendies et le moment de réception des comptes de taxes.

14-01-641

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Dany Brodeur, il est 20h00.

*Respectueusement soumis,*

---

*Francine Caron Markwell*  
*Mairesse*

---

*Richard E. Ranger*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*  
*par intérim*